



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2022

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et aux décrets d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Les indicateurs techniques	3
I. Présentation générale	3
II. L'organisation du service de collecte	3
1) Fréquence de collecte	4
2) Fourniture de contenants de pré-collecte	4
3) Mise à disposition de bacs roulants pour la collecte en porte à porte	4
4) Installation de points de regroupements	4
5) Le parc de colonnes d'apport volontaire	4
6) Prévention des déchets	5
7) Sensibilisation des usagers	6
8) Collecte des textiles	6
III. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)	7
1) Mode de collecte	7
2) Fréquence et horaires de ramassage	7
3) Tonnages collectés de 1998 à 2022	7
IV. Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.)	8
1) Mode de collecte	8
2) Fréquence, horaires et jour de collecte	8
V. Déchèteries	9
1) Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais	9
2) Instauration des cartes d'accès en Déchèterie	10
3) Déchets des professionnels	12
VI. Devenir des déchets collectés	13
VII. Synoptique des flux de déchets	14
VIII. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	15
1) Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses	15
2) Déchèteries : dispositif antichute	15
3) Extension des déchèteries de Loudun-Messeme et de Les Trois-Moutiers	15
PARTIE 2 : Les indicateurs financiers	16
I. Le budget annuel du service déchets	16
1) Structuration des charges	16
2) Structuration des recettes	17
3) Répartition entre les différentes sources de financement	18
4) Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux	18
5) En route vers la Tarification Incitative	20
II. Les prestations rémunérées à des entreprises	21
SYNTHESE 2022	22

PARTIE 1 : Les indicateurs techniques

I. Présentation générale

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1^{er} janvier 1993 (art n°3.4 « Déchets » des statuts communautaires).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les papiers (110 points pour 45 communes) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges ;
- La dotation en bacs à couvercle jaune en remplacement de la caissette pour les emballages en 2014 ;
- Depuis 2018, les communes de moins de 2 000 habitants ont une collecte toutes les deux semaines de leurs ordures ménagères résiduelles ;
- En 2020, des travaux d'extension ont été réalisés sur les déchèteries de Loudun-Messemé et Les Trois Moutiers ;
- En 2021, décision de faire évoluer le financement du service vers une Tarification Incitative.

II. L'organisation du service de collecte

Le Pôle Déchets assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 25 002 habitants et 1 000 entreprises et établissements publics sur les 45 communes du Pays Loudunais.

Ce service assure :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte à porte ;
- La collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables en porte à porte ;
- La collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- La collecte des déchets (gravats, déchets verts, tout venant...) sur cinq déchèteries ;
- La collecte des déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères.



La collecte en porte à porte et celle des points d'apport volontaire de papiers, ainsi que la gestion des déchèteries sont réalisées en régie par la C.C.P.L.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de réception en préfecture : 20/07/2023

Ce Pôle est composé d'un responsable du service, un responsable d'exploitation, de 2 chefs de service, de 12 chauffeurs poids-lourds, de 6 agents de collecte et de 9 agents de déchèteries. Le Pôle Administratif est formé d'une ambassadrice du tri et de deux chargés de mission.

1) Fréquence de collecte

Depuis le 1er janvier 2018, les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables sont collectés toutes les deux semaines pour toutes les communes du territoire de moins de 2 000 habitants. Les habitants de Loudun bénéficient d'une collecte hebdomadaire de leurs déchets.

2) Fourniture de contenants de pré-collecte

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (particuliers et professionnels) les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire...). Elle en assure également la maintenance.

Depuis 2005, dans un souci d'amélioration du service et d'harmonisation du fonctionnement entre la collectivité et les mairies, les usagers contactent directement le Pôle Déchets, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants (réparation, changement du bac, nouvelle dotation...). Le formulaire est accessible depuis le site internet de la C.C.P.L.

3) Mise à disposition de bacs roulants pour la collecte en porte à porte

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'occupants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons, soit de bacs de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

Depuis le 1^{er} août 2014, la collecte des emballages recyclables est conteneurisée. Ce nouvel équipement permet de mieux accompagner l'usager dans son geste de tri et d'étendre depuis le 1^{er} janvier 2018 les consignes de tri aux nouvelles résines plastiques comme les pots, les barquettes et les films.

4) Installation de points de regroupements

Pour répondre aux recommandations R437 de la CNAM, la Communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL) s'est engagée à supprimer toutes les manœuvres dangereuses pour les agents de collecte (par exemple les marches-arrières). Pour éliminer les points identifiés, et afin de garantir la sécurité des agents de collecte tout en conservant un service de proximité, à ce jour ce sont 90 plateformes de regroupements et 110 points de collectes rapprochés qui ont été installés en concertation avec les mairies concernées.

5) Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'organisation de la collecte sélective du verre et des papiers par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 120 points d'apport volontaire **Papiers** et 125 points d'apport volontaire **Verre** (cf. répartition des points recyclage en annexe 1). L'installation de ces colonnes se fait en accord avec la commune concernée, dans un lieu stratégique (facile d'accès, visible aisément, sur un axe routier fréquenté...).



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Un point recyclage est composé d'au moins :

- Un conteneur de 3 m³ pour le verre ;
- Un conteneur de 4 m³ pour les papiers.



Pots et bocaux en verre



Bouteilles et flacons en verre



journaux, magazines



publicités, prospectus



catalogues, annuaires



courriers, enveloppes



cahiers, bloc-notes



tous les autres papiers

Les producteurs de déchets non ménagers :

Les établissements bénéficiant d'une collecte hebdomadaire et produisant plus de 660 litres de déchets par semaine sont soumis à une Redevance Spéciale. Actuellement, environ 70 professionnels (administrations et entreprises) ont conventionné.

6) Prévention des déchets

Depuis 2019, la C.C.P.L. œuvre pour la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.). Pour rappel, la prévention regroupe l'ensemble des actions menées afin de réduire en quantité et en nocivité la production de déchets d'un territoire.

Le Programme instauré par la C.C.P.L. a donc été construit en 6 axes :

1. Promouvoir l'éco-exemplarité des Collectivités

Sensibilisation des agents et des élus sur les diverses thématiques en lien avec la Prévention des déchets, rendre les cimetières du territoire « exemplaire » en termes de tri/valorisation des déchets...

2. Inciter à la seconde vie

Accompagner des démarches de Cafés réparation par exemple.

3. Lutter contre le Gaspillage Alimentaire et promouvoir la consommation responsable

Proposer un accompagnement à la réduction des déchets dans les cantines scolaires et collectives, promouvoir le vrac...

4. Réduire la production des biodéchets

Déployer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers du territoire à la pratique, communiquer sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin...

5. Communiquer et sensibiliser de manière générale sur la Prévention des déchets

Inscrire annuellement des animations sur la thématique de la réduction des déchets dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), ...

6. Développer l'économie circulaire et accompagner les acteurs du territoire

Instaurer une libre récupération du bois brut en déchèterie pour les usagers qui le souhaite, créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais, ...

L'ensemble des actions du programme est disponible en annexe 3.

Au terme de ce premier P.L.P.D.M.A., la C.C.P.L. souhaite atteindre 3 objectifs majeurs :

- Réduire la quantité globale des O.M.R. de 20 % en 2025 par rapport à 2020 ;
- Réduire la quantité globale des D.M.A. de 5 % en 2025 par rapport à 2020 ;
- Réduire la quantité globale des déchets verts de 25 % en 2025 par rapport à 2020.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

7) Sensibilisation des usagers

Le calendrier de collecte 2022 rappelant les consignes de collecte et de tri a été publié à 11 000 exemplaires et distribué dans tous les foyers du territoire sauf de Loudun (annexe 2).

De nombreux articles ont été publiés dans la presse locale, sur notre site internet, sous forme de mailing afin d'informer des évolutions du service.

- Pour répondre aux attentes des enseignants, divers ateliers sont proposés que ce soit sur le compostage, le tri sélectif ou encore le recyclage. Notamment la mise en place d'un composteur dans une école ;
- Organisation de l'opération « Nettoyons la Nature » : collecte de déchets le long de la route avec les habitants du territoire. Ces opérations sont réalisées en coopération avec d'autres structures ;
- Des animations auprès des enfants du centre de loisirs de Loudun ;
- Un stand de présentation du Pôle Déchets et des différentes actions de sensibilisation lors des manifestations du territoire :
 - o Animations lors de la S.E.D.D. (Semaine Européenne du Développement Durable) : ateliers de fabrication de produits entretien et cosmétique à réaliser soi-même (lessive, baume à lèvres, spray multi-usage, fabrication d'araignée avec gobelets et pluviomètre).
 - o Sur le marché de Loudun ;
 - o Stand d'information pendant l'évènement « Bien sous mon Toit » : atelier de fabrication de produits entretien et cosmétique soi-même (lessive, baume à lèvres, sprays multi-usages) ;
 - o Le Téléthon : une collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques dans les centres commerciaux (Leclerc, Super U, Weldom) et sur le marché de Loudun, c'est environ 1 tonne de produits collectée ;
- Réalisation de suivis de collecte afin d'accompagner le geste de tri de l'utilisateur et de les sensibiliser sur les bonnes pratiques.

La C.C.P.L. continue également de sensibiliser le grand public au compostage à domicile en mettant à disposition des composteurs et des bio-seaux. Des permanences de sensibilisation et de distribution de composteurs ont été réalisées sous forme de rendez-vous drive sur le territoire (Déchèterie des Trois-Moutiers et Loudun pour la semaine du compostage « tous au compost » ainsi que certains mardis aux bureaux de la C.C.P.L.). Au total, ce sont plus de 163 foyers qui se sont équipés d'un composteur en 2022, soit 1 638 foyers depuis le début de l'opération.

Le taux de distribution des composteurs par la Collectivité ne rend pas compte du nombre de foyers pratiquant le compostage. En effet, au niveau rural, de nombreux usagers compostent en tas dans leur jardin, et d'autres achètent directement le composteur dans un magasin ou sur internet. D'autres usagers disposent d'animaux pour valoriser leurs biodéchets.

8) Collecte des textiles

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des T.L.C. (Textiles, Linges et Chaussures) est réalisée sur le territoire de la Communauté de communes.

À cet effet, 29 points d'apport volontaires ont été implantés. Cela a permis la valorisation de 105 tonnes en 2022, soit plus de 4 kg/habitants.



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

III. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

1) Mode de collecte

Il s'agit d'une collecte en régie, réalisée en porte à porte, qui concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 45 communes du Pays Loudunais.

2) Fréquence et horaires de ramassage

Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ainsi que les Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.) sont collectés une fois par semaine à Loudun, et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Toutes les autres communes du territoire sont collectées une fois tous les quinze jours.

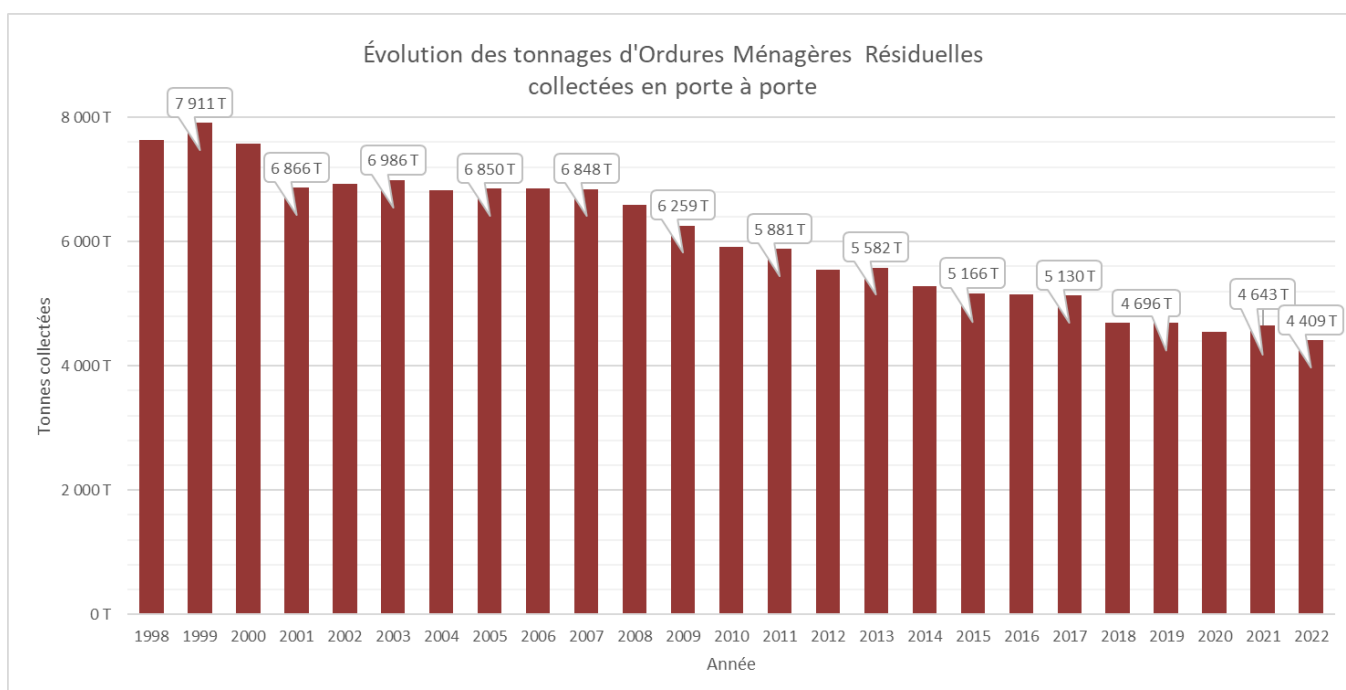
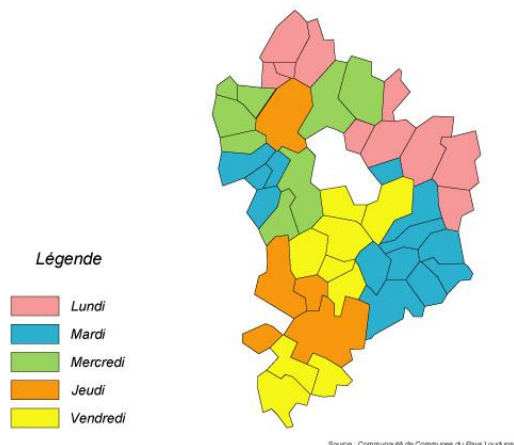
Les collectes sont réalisées de 5 h 00 à 22 h 00.

Cas particuliers : pour les terrains de camping et aires touristiques, la fréquence de collecte est augmentée en haute saison à deux fois par semaine de juin à septembre.

3) Tonnages collectés de 1998 à 2022

En 2022, 4 409 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées en porte à porte. La production continue de diminuer ces dernières années. On constate une baisse de 14 % depuis la mise en place de la collecte tous les 15 jours.

Jours de collecte des ordures ménagères



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

IV. Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.)

1) Mode de collecte

100 % de la population est équipée d'un service de collecte sélective des déchets recyclables :

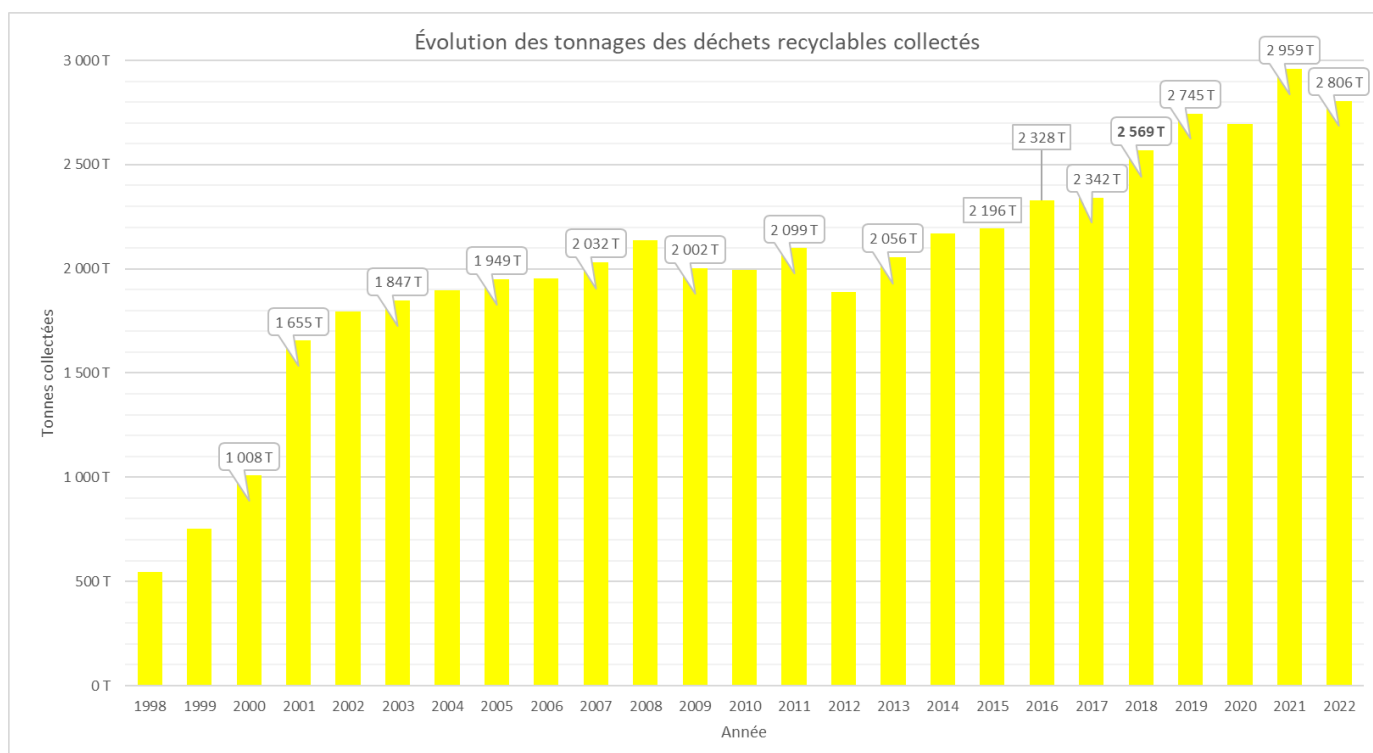
- Une collecte en porte à porte pour les Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R. : bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires).



- Une collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers.

2) Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte des E.M.R. est identique à celle des O.M.R. Pour la ville de Loudun, un camion bi-compartmenté permet de collecter les deux flux simultanément.



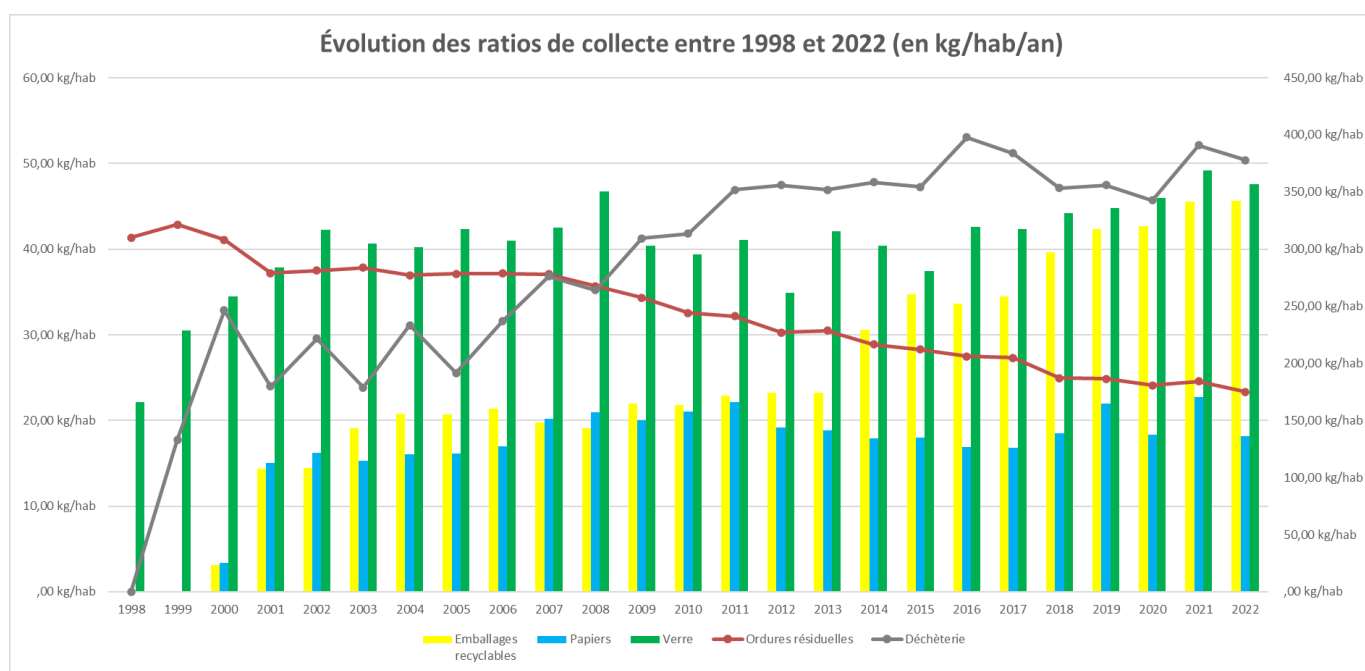
En 2022, 2 800 tonnes de déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ont été collectées soit une augmentation de 20 % depuis 2018 et 50 % en 10 ans.

Les tonnages en E.M.R. collectés en porte à porte ont augmenté pour atteindre 1 150 tonnes en 2022, soit une augmentation de 41 % depuis 2010.

Pour la collecte en apport volontaire, les tonnages en papier ont diminué en 2022 pour atteindre les 460 tonnes. Cela s'explique par la reprise d'une production classique de papiers après la crise sanitaire, notamment pour ceux collectés dans les établissements scolaires.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Evolution de la production de déchets ménagers par habitant par an



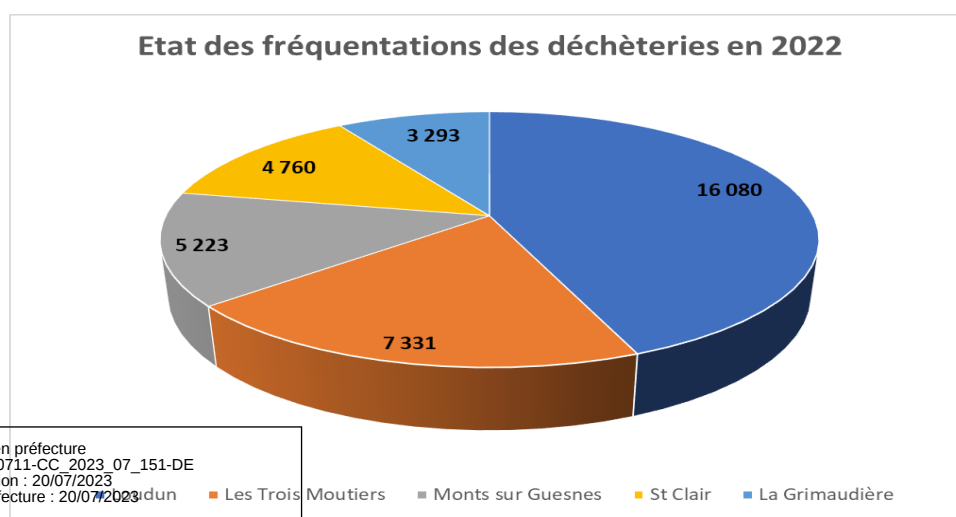
En 2022, les ratios de production sont 665 kg/hab./an de déchets dont 175 kg/hab/an pour les Ordures Ménagères Résiduelles. Depuis 2006, la production d'O.M.R. a diminué fortement : - 100 kg/hab/an. Pour les recyclables secs (Emballages Ménagers Recyclables, papiers et verre), le ratio est de 111 kg/hab/an. Le geste de tri est assimilé par les loudunais même si il reste encore quelques déchets valorisables à retirer des ordures ménagères.

V. Déchèteries

Cinq déchèteries ont été mises en place en 1999, pour collecter les différents déchets (gravats, déchets verts, déchets spécifiques...) des ménages. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Loudun-Messemé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair. Cela correspond à des bassins de populations différents sur ces territoires.

1) Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

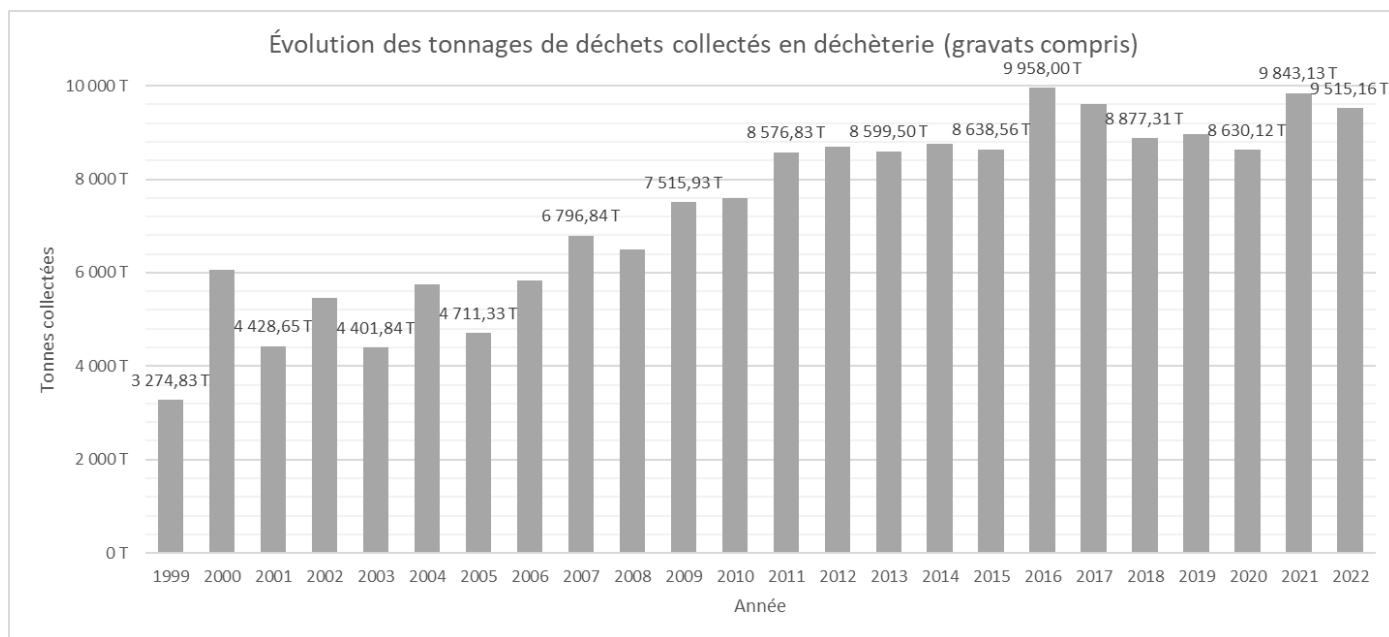
En 2022, environ 36 500 entrées ont été enregistrées (34 000 des particuliers et 2 500 de professionnels). La déchèterie de Loudun représente 44 % des entrées, suivie par la déchèterie de Trois-Moutiers avec 20 % des entrées.



En 2022, les tonnages collectés en déchèterie sont de 9 515 tonnes (gravats compris) soit une baisse de 3 % (- 300 tonnes) par rapport à 2021.

Hors gravats, les tonnages atteignent 5 057 tonnes.

Après les gravats (47 %), ce sont les déchets verts qui représentent la part la plus importante avec plus de 17 % des déchets collectés. En 2022, une caractérisation (c'est-à-dire, une analyse de la composition d'un échantillon) des Déchets Non Recyclables (D.N.R.) a été réalisée. Cela a révélé principalement que 80 % des D.N.R. sont triés correctement dans le bon caisson. Le tri est bien respecté dans les déchèteries, d'autant que dans les 20 % restants, au moins la moitié sera valorisé dans les nouvelles filières mises en place.



2) Instauration des cartes d'accès en Déchèterie

Fin 2017, des cartes d'accès obligatoires ont été mises en place pour les 5 déchèteries du territoire, sur inscription préalable. Ainsi, seuls les usagers du Loudunais peuvent déposer leurs déchets sur ces sites. Ces cartes permettent de distinguer les apports des particuliers de ceux des professionnels.

Les objectifs sont doubles :

- Optimiser notre gestion interne (cette gestion informatisée permet d'optimiser la facturation des dépôts des professionnels),
- Maîtriser les coûts en réservant l'accès aux habitants du Pays Loudunais.



Sur la déchèterie de Loudun-Messemé, le contrôle a été automatisé par la mise en place d'une borne d'accès avec barrière levante courant novembre 2017.

Cet outil permet :

- D'améliorer la fluidité et de sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules présents simultanément sur le quai de dépôt,
- De mieux accompagner les usagers : les gardiens seront plus disponibles pour accompagner et orienter le geste de tri.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023



Au total, ce sont plus de 12 000 cartes qui ont été distribuées sur 11 000 foyers.
On compte moins de 5 passages par an pour 80 % des cartes distribuées (dont 34 % qui n'a pas été utilisée de l'année).

APPORTS DES DECHETS EN DECHETERIE	Gratuits pour tous	Payants *	Refusés pour les professionnels	Refusés pour tous
FERRAILLES : Ferrailles, câbles ou déchets dont le constituant principal est le métal	X			
MOBILIER : Tous meubles, tables, bureaux, chaises, canapés, lits, matelas, salons de jardin (bois, plastique, métal) Seulement dans les déchèteries de Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers et Monts-sur-Guesnes	X			
DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : Tous déchets électriques ou électroniques : appareils électro-ménagers, téléviseurs, téléphones, ordinateurs, jouets à piles. Sauf appareils à usage professionnel	X			
TEXTILES : Textiles, linges, chaussures, même usagés	X			
CARTONS : secs, vidés et pliés	X			
LAMPES, AMPOULES	X			
PILES	X			
BATTERIES	X			
GRAVATS : Gravats propres tels que : pierres, béton, terre, fibro-ciment non amianté.		X		
DECHETS VERTS : tontes, branchages d'un diamètre ≤ a 15cm, feuilles, tailles, fleurs, sapins de Noël, sciure de bois non traité		X		
TOUT-VENANT : Le tout-venant concerne tout ce qui n'est pas recyclé dans les autres bennes		X		
BOIS : Bois bruts et traités : poutres, palettes, caquettes, portes et fenêtres (sans verre), souches et troncs > 15cm. (Sauf : matériaux composites, traverses de chemin de fer, bois traitées avec des matières dangereuses)		X		
POLYSTYRENE		X		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : Produits chimiques (portant un symbole de sécurité) même vides pour l'entretien, le jardinage ou le bricolage : peintures, vernis, colles, mastic, aérosols, imperméabilisants, antigel, liquide de refroidissement, produits ménagers, déboucheurs, soude, acide, javel, engrais, chlore pour piscine, produits phytopharmaceutiques, anti-mousses, filtres à huile de VL et deux-roues, filtres à gasoil, radiographies.			X	
PNEUMATIQUES : Pneus VL et deux-roues déjantés			X	
HUILES DE VIDANGES			X	
HUILES DE FRITURES			X	
CARTOUCHES D'ENCRE			X	
EXTINCTEURS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2L OU 2KG			X	
NON ADMIS : Déchets putrescibles (sauf déchets végétaux), éléments entiers de camion ou de voiture, roues entières, pneus de poids lourds ou de tracteurs, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI), médicaments, graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers, produits chimiques d'usage industriel (sauf petits flacons), produits chimiques d'usage agricole, ainsi que tout emballage les ayant contenus (produits phytosanitaires), déchets radioactifs, bouteilles de gaz, extincteurs supérieurs à 2kg ou 2L, amiante.				X

* Professionnels : payant dès le 1^{er} apport

Modalités d'accès :

L'accès des 5 déchèteries est réservé :

- Aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- Aux structures basées sur le territoire,
- Aux professionnels qui justifient leur

travail sur ce secteur.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

La récupération des déchets est strictement interdite.

L'accès est limité :

- A 4m³ par jour (2m³ pour les gravats),
- Aux véhicules d'une PTAC ≤ 3,5T.

LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
MONT-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h30	Fermé

HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
MONT-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	13h30-18h	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	Fermé	13h30-18h
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	13h30-18h	Fermé

3) Déchets des professionnels

Les professionnels (sociétés, entreprises, artisans, agriculteurs, S.C.I. ou auto-entrepreneurs) ayant une activité sur le territoire du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle.

Tarifs 2022

Nature des déchets	Usagers du Pays Loudunais		Usagers hors territoire Loudunais	
	Prix de la tonne	Prix au m ³	Prix de la tonne	Prix au m ³
Déchets recyclables (cartons, ferrailles)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Déchets inertes	17,00€	20,00 €	26,00€	30,00 €
Déchets verts	43,00 €	7,00 €	65,00 €	11,00 €
Tout-venant	140,00 €	14,00 €	210,00 €	21,00 €
Bois traité	120,00€	18,00 €	180,00€	27,00 €
Bois brut	55,00€	8,00 €	83,00€	12,00 €
Polystyrène	NC	6,00 €	NC	10,00 €

Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel de transport et de traitement.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Les apports des professionnels :

En 2022, les professionnels ont déposé plus de 700 tonnes de déchets. Ces apports ont été facturés pour un montant total de 18 500 €.

VI. Devenir des déchets collectés

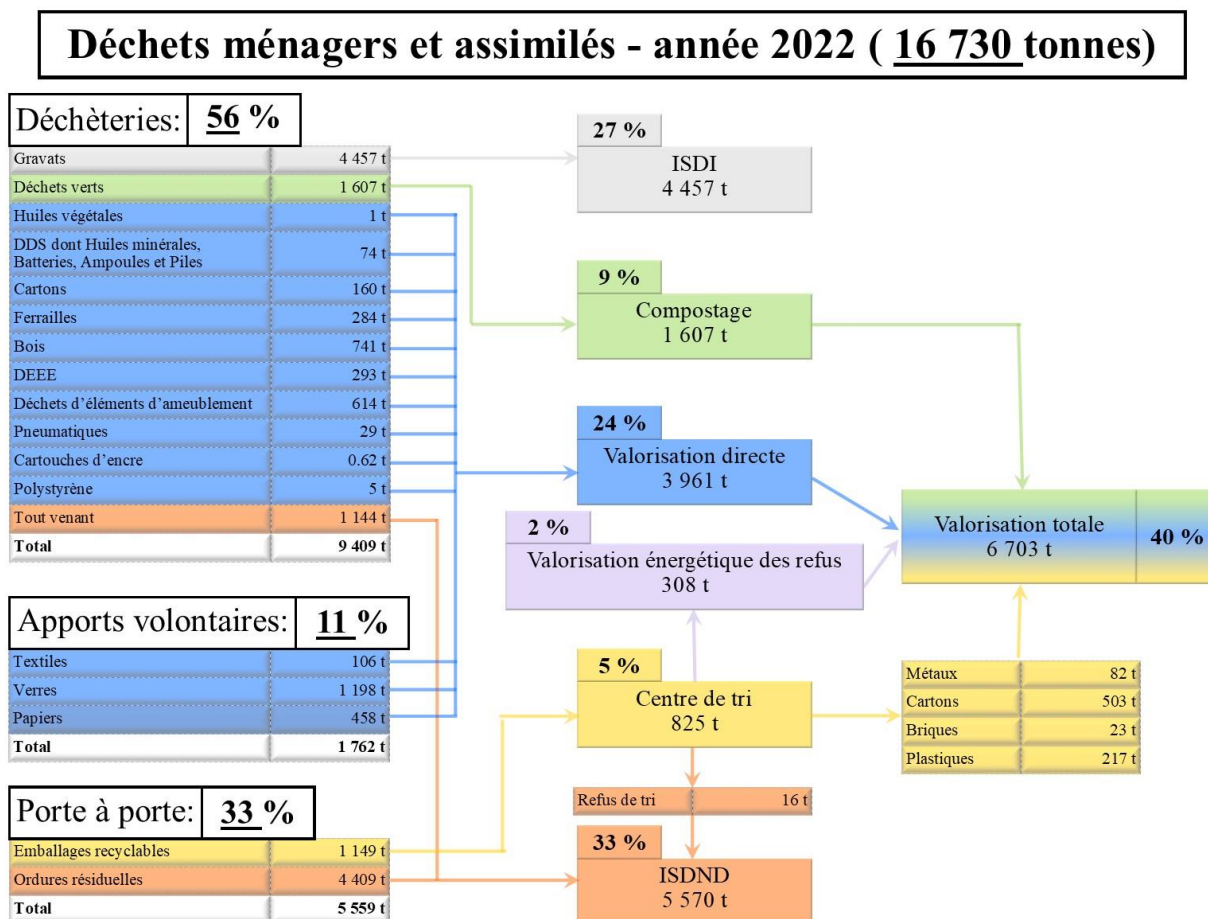
Localisation des unités de traitement

Déchets Collectés	Unité de traitement / localisation/ capacité de traitement	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	I.S.D.N.D. SECHE (Le Vigeant 86)	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri SUEZ (Poitiers 86)	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Papiers	Norske Skog	Valorisation matière
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac 16 et St Romain Le Puy 42)	Recyclage direct
Déchèteries		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	I.S.D.N.D. SECHE (Le Vigeant 86)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtellerauld 86)	Valorisation matière
Bois	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT (Saumur 49)	Valorisation matière
Gravats	I.S.D.I. (Saint Léger de Montbrillais 86)	Enfouissement
Cartons	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux 86)	Valorisation matière
Déchets Diffus Spécifiques (Huiles minérales, batteries, piles, Source lumineuse, cartouches imprimantes)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Screlec Corepile, Recylum, LVL.	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	MEGAPNEUS (37), Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	Ecosystèmes (Envie-Poitou-Charentes)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Mobilier	Eco-mobilier	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Polystyrène	Poitou-Polystyrène (86)	Valorisation matière et réemploi
Huile Végétale	OLEOVIA	Valorisation matière

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

VII. Synoptique des flux de déchets

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) atteint 40 % des tonnages collectés par le service.
La part de déchets traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) baisse d'environ 16 % par rapport à 2017 pour atteindre 5 570 tonnes soit 33 % des tonnages totaux.



Indice de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés avec une base 100

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
100	106.7	104.1	105.1	104.9	103.7	111.9	110.1	104	105	102	112	108

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base de 100

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
100	98.3	95.3	95	92.6	89.3	87.4	86.8	78.4	79.1	77.6	80.4	75.3

Taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes depuis 2010

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
38 %	39 %	39 %	40 %	40 %	41 %	38 %	38 %	40 %	42 %	41%	41%	40%

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

VIII. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

1) Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses

(voir page 4)

2) Déchèteries : dispositif antichute

Concernant les déchèteries, des dispositifs anti chute ont été installés en 2016 sur les sites de Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers ; et en 2019 pour le site de Saint-Clair. Cela permet de prévenir les chutes des usagers.



3) Extension des déchèteries de Loudun-Messemé et de Les Trois-Moutiers

Les 5 déchèteries de la Communauté de communes datent de 1999. La réglementation de l'époque limitait l'emprise au sol et le tri était moins poussé.

Les tonnages collectés et le nombre d'usagers en déchèteries ne cessent d'augmenter depuis 10 ans.

Les équipements communautaires étaient saturés et il était devenu difficile de mettre en place de nouvelles filières de valorisation. Il était également observé une recrudescence des vols qui empêche la bonne valorisation des déchets métalliques, des batteries et des déchets électriques et électroniques.

Pour répondre à ces enjeux, aux objectifs de la loi de transition énergétique et à la feuille de route économie circulaire, les élus communautaires ont opté pour la rénovation des déchèteries de Loudun-Messemé et des Trois-Moutiers.

Les objectifs des travaux :

- Aider à l'amélioration des dépôts pour faciliter le geste de tri (sens de circulation unique, entrée/sortie distincte, voie circulation poids-lourds, quais supplémentaires, bâtiments de stockage) ;
- Augmenter le taux de valorisation matière et diminuer le tonnage de tout-venant résiduel destiné à l'enfouissement (séparation bois brut et bois traité) ;
- Sécuriser les sites pour limiter les vols et dégradations (protection périmétrique et vidéo-protection) ;
- Accompagner le développement d'installations régionales de valorisation matière en préparant les déchets ;
- Développer l'économie circulaire en poursuivant notre coopération avec des entreprises locales ;
- Animer des ateliers de réduction de déchets ;
- Promouvoir le réemploi en créant une zone sécurisée dans l'enceinte des déchèteries et en renforçant notre partenariat avec les associations locales existantes ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports des déchets en favorisant le stockage en alvéole pour diminuer les rotations ;
- Construire des bâtiments à faible consommation énergétique.



Durée des travaux :

Les travaux ont débuté le 13 novembre 2019, pour se terminer le 2 décembre 2020 pour Loudun-Messemé et le 4 février 2021 pour Les Trois-Moutiers. Le confinement dû au COVID-19 a repoussé de 4 mois la fin prévisionnelle des travaux (chantiers à l'arrêt).

Accusé de réception en préfecture
086-248600441-20230711-CC-2023_07_A51-DE
Date de réception préfecture : 20/07/2023

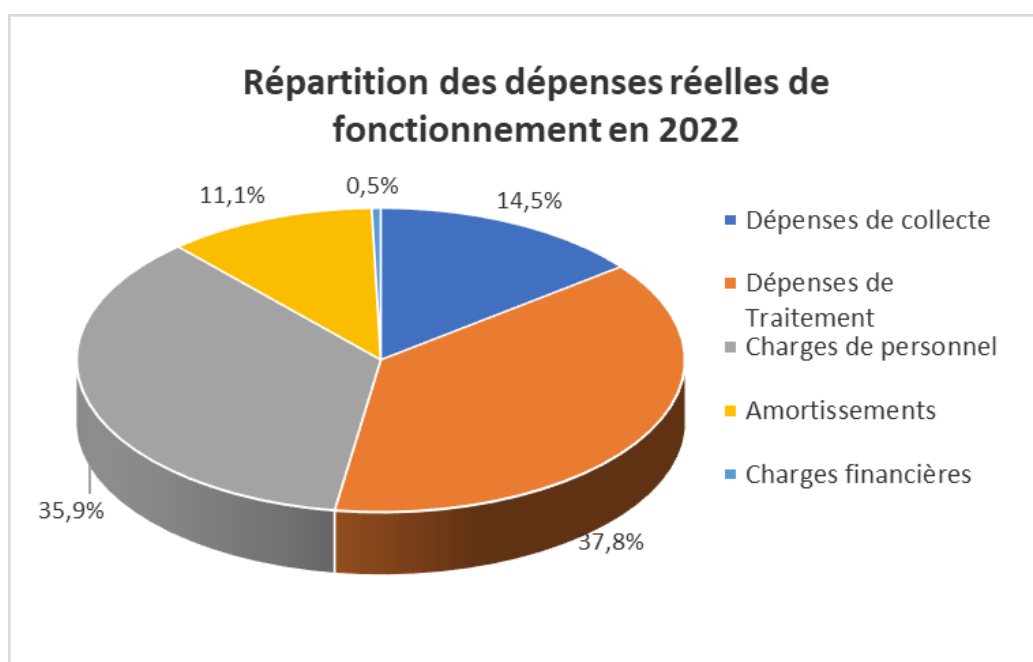
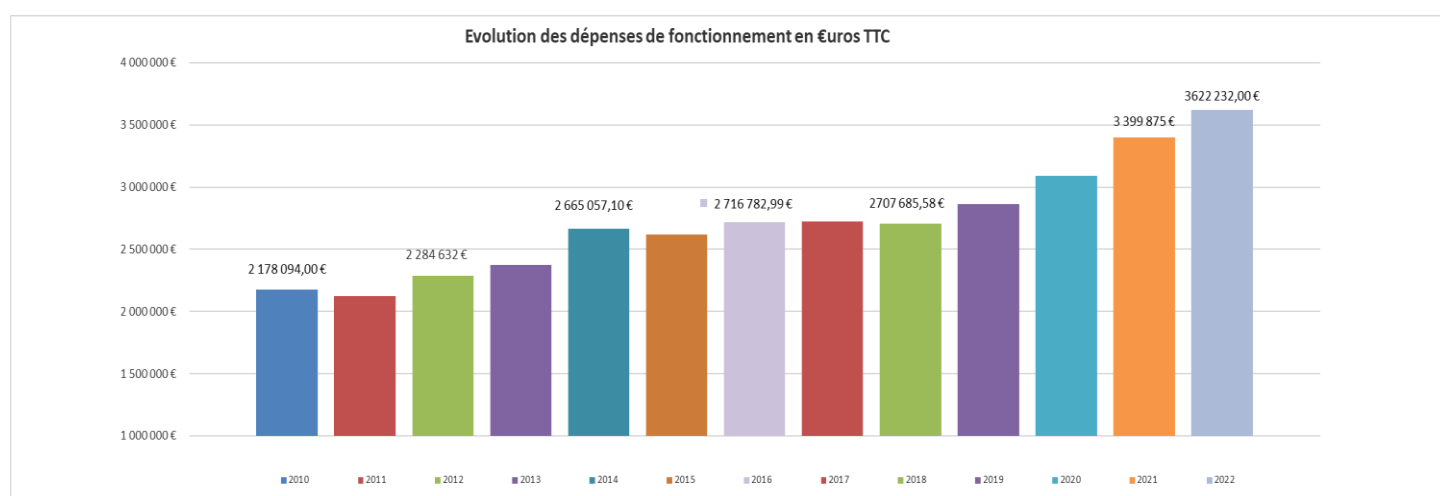
PARTIE 2 : Les indicateurs financiers

I. Le budget annuel du service déchets

Les indicateurs financiers présentés dans le rapport annuel sont issus de la matrice Compta Coût® créée par l'ADEME. Ce cadre standard de détermination des coûts, basé sur la comptabilité analytique, permet d'obtenir une photographie réelle des coûts pour chaque flux de déchets et de comparer chaque collectivité.

1) Structuration des charges

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **3 622 232 € TTC en 2022**. On constate une forte hausse (environ 6.5%) par rapport à 2021 qui s'explique par l'augmentation des coûts de collecte et de traitement, ainsi que de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur chaque tonne enfouie.



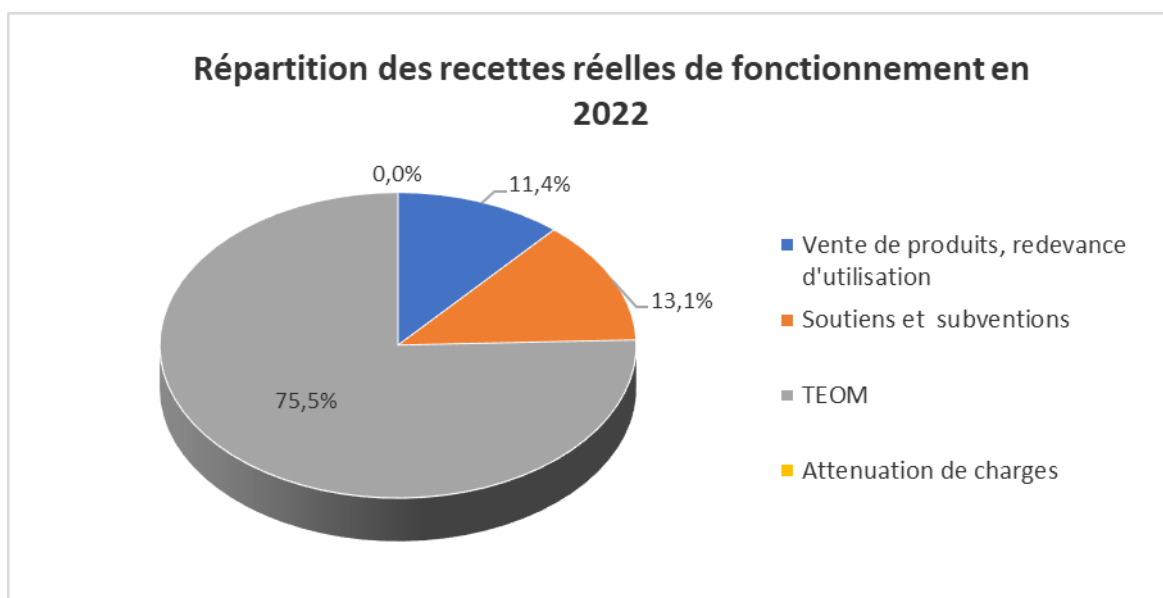
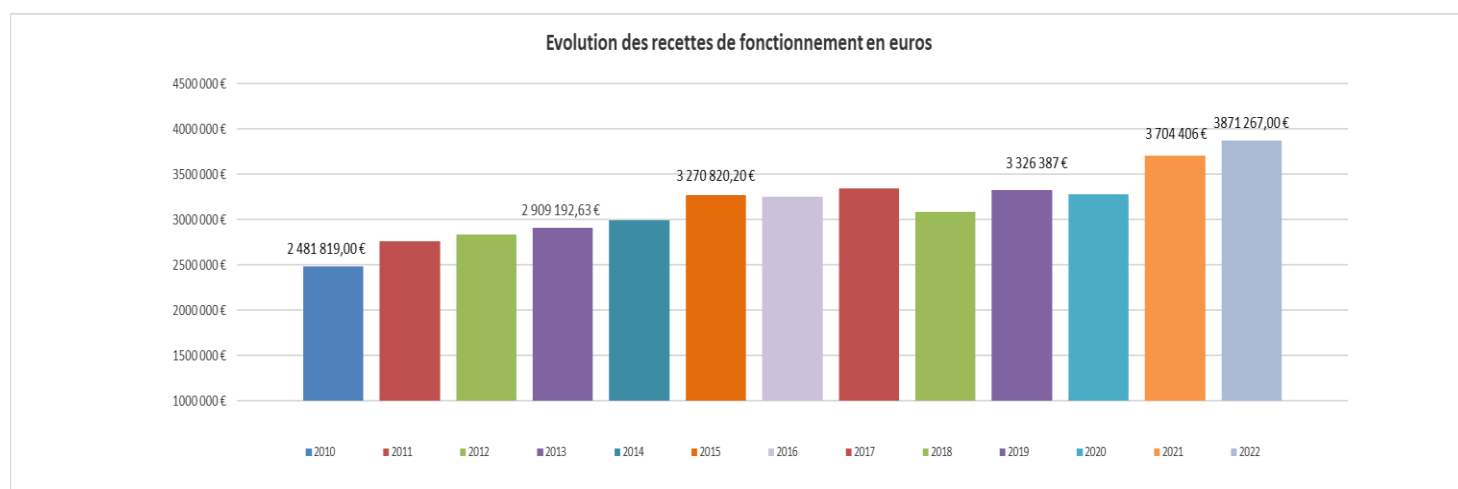
Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

2) Structuration des recettes

Avec **3 871 267 €**, les recettes ont augmenté de 4.5 % par rapport à 2021. Cela s'explique principalement par la reprise des prix de rachat des matières premières, ainsi que de l'augmentation des bases de la Taxe Foncière. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) reste la principale source de recettes du service (75 % du total).

Les autres sources de recettes sont :

- Les dépôts en déchèteries et la redevance spéciale, produit des montants facturés aux administrations, établissements publics et professionnels ;
- Les recettes industrielles, produits des ventes de matières (verre, papier, carton, ferraille...). Elles sont liées aux quantités de matière vendues et à leurs tarifs de reprise ;
- Les soutiens des Eco organismes : CITEO, Eco-Mobilier, Ocad3e...



3) Répartition entre les différentes sources de financement

Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets :

En 2014 la Redevance Spéciale a été mise en place pour les plus gros producteurs de déchets non ménagers assimilés sur le territoire de la CCPL. Cette redevance correspond au paiement par le professionnel de la prestation de collecte et de traitement effectuée par la collectivité. Elle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les producteurs de plus de 660 Litres par semaine d'ordures résiduelles, ou d'emballages recyclables assimilables aux déchets ménagers.

Tarif appliqué au 01/01/2022 : 0.03 €/litre pour les ordures résiduelles et 0.01 €/litre pour les emballages recyclables.

Au 31 décembre 2022, environ 70 établissements ont conventionné avec la Communauté de Communes pour l'instauration de la Redevance Spéciale. Le montant perçu par la C.C.P.L. est de 131 646 €.

Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés :

CITEO :	447 294 €
Eco Mobilier :	27 687 €
OCAD3E :	24 183 €
Eco DDS :	5 625 €
Eco TLC :	2 443 €

Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Vente des matériaux issus de la collecte sélective : 220 876 € TTC

Vente des matériaux issus des déchèteries : 67 108 € TTC.

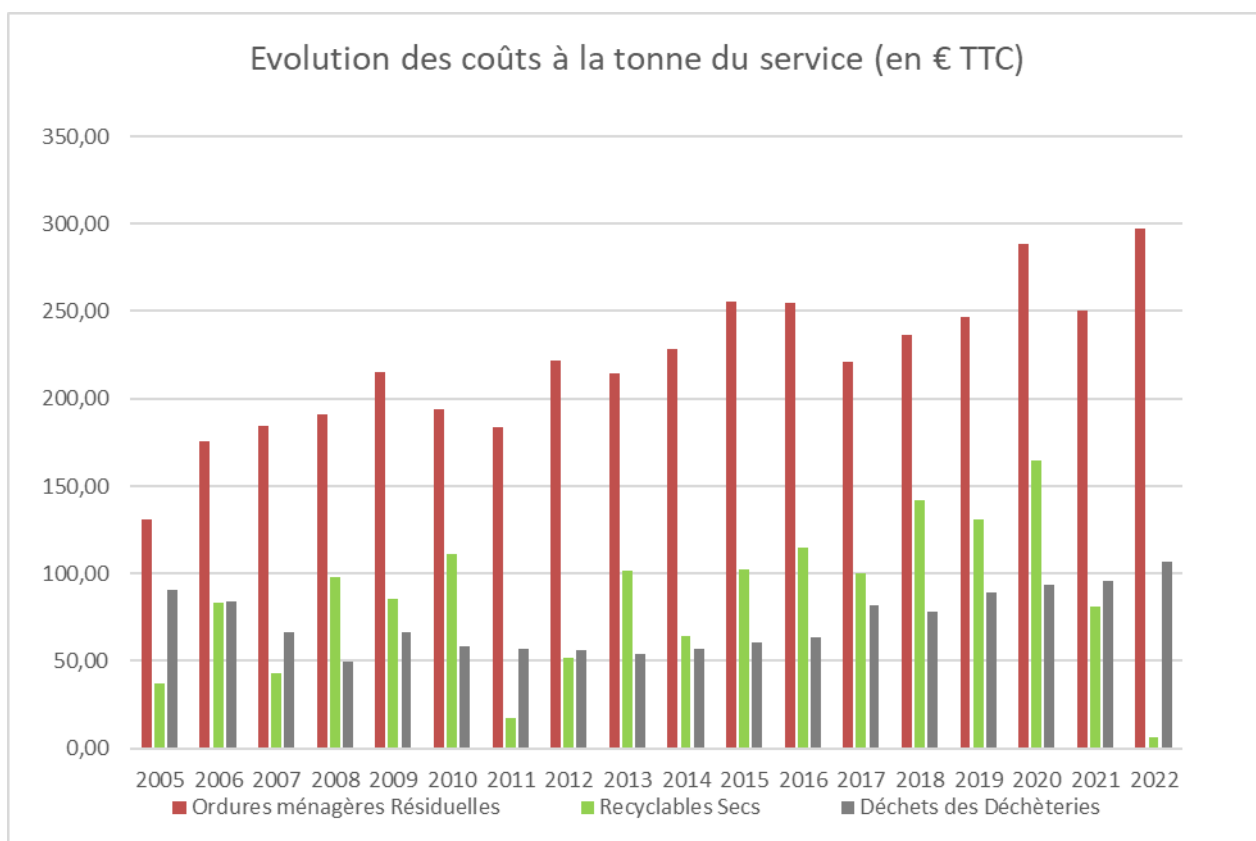
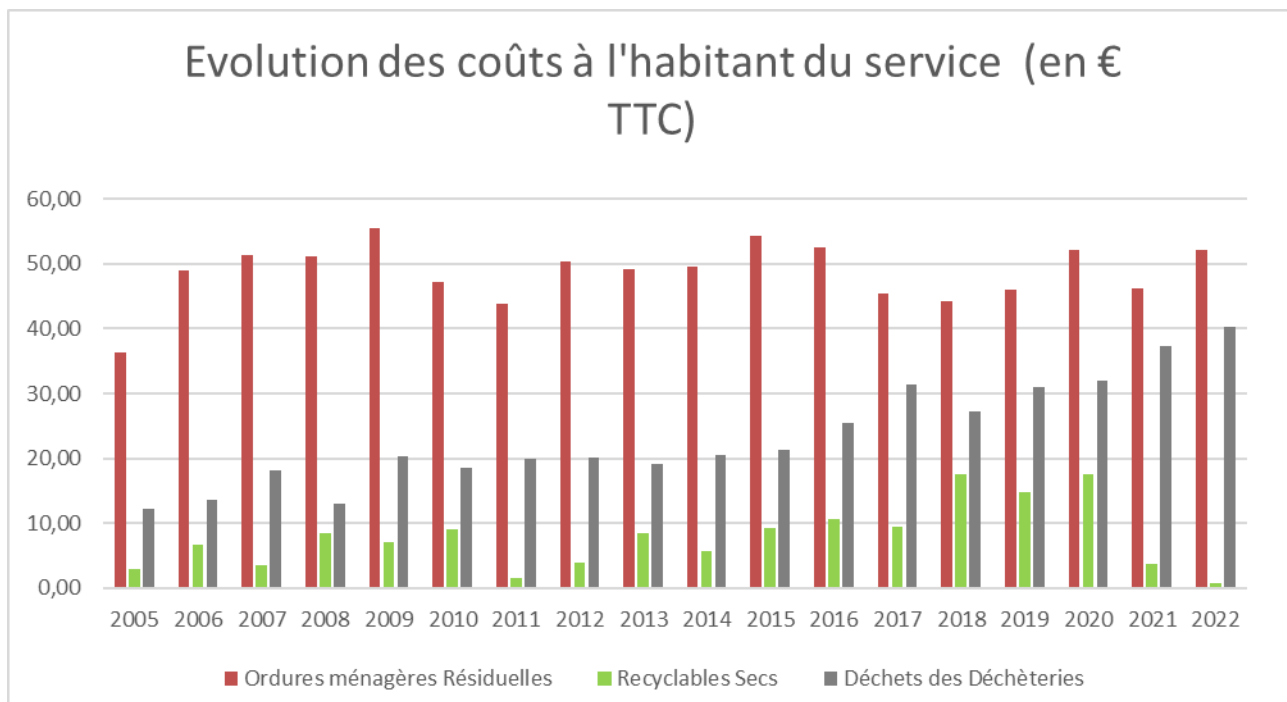
Cet excédent des recettes permet notamment de financer les investissements du Pôle Déchets (les bacs roulants, l'extension des déchèteries...).

4) Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux

	Dépenses H.T.	Tonnages	Coût complet € .H.T. la tonne	Coût du service * € T.T.C. la tonne
Ordures Ménagères	1 263 934 €	4 409 Tonnes	240.89 €	297.28 €
Déchets recyclables	1 041 542 €	2 806 Tonnes	338.22 €	6.23 €
Déchèteries	1 153 229 €	9 515 Tonnes	112.74 €	106.82 €

* Le coût du service est le coût complet déduit des aides perçues et additionnés des charges de TVA.

Le coût total du service est donc de **410.33 € TTC** la tonne.



Concernant les recyclables secs, il y a une forte diminution en 2022 parce qu'en 2021 nous avons eu une augmentation des tonnages collectés qui se répercute sur l'année suivante avec des tonnages qui restent constants. Les coûts à la tonne sont donc plus faibles.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

5) En route vers la Tarification Incitative

Pourquoi évoluer vers la T.E.O.M.I. ?

La Tarification Incitative permet d'appliquer le principe de pollueur-payeur aux usagers.

Cette évolution répond à plusieurs objectifs :

- accompagner les usagers à réduire la production d'ordures ménagères résiduelles : l'instauration d'une Tarification Incitative permet de diminuer d'environ 30% en moyenne la production de ces déchets ;
- maîtriser les coûts pour compenser l'inévitable augmentation des factures de collecte et traitement des déchets (carburant, Taxe Générale sur les Activités Polluantes...) ;
- développer un système plus juste et équitable auprès des usagers.

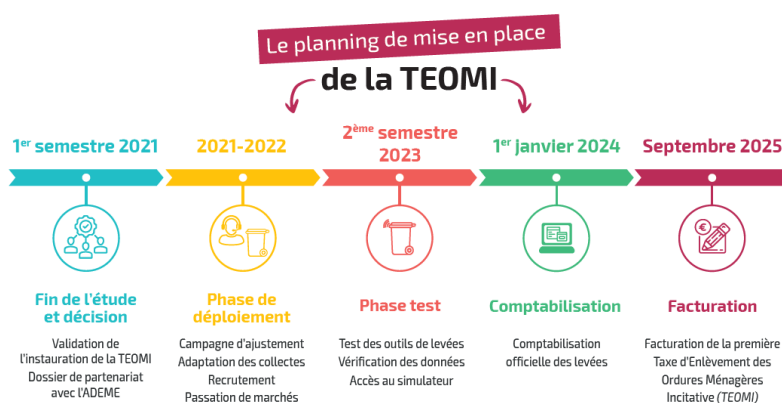
En route vers la T.E.O.M.I.

Le service de gestion des déchets (*collecte et traitement des déchets en porte à porte, en apport volontaire et en déchèterie*) est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). Cette taxe est basée sur la valeur locative du bâti et prélevée sur l'avis d'impôt de la Taxe foncière.

Une part variable dite « incitative » sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la production de déchets et sera répercutée sur l'avis d'impôts fonciers de 2025.

Cette part variable sera calculée en fonction **du volume** et **du nombre de levées** du bac à Ordures Ménagères.

Planning de mise place



II. Les prestations rémunérées à des entreprises

Activité		Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du Contrat	Montant des prestations en € TTC
Collecte	Ordures ménagères	Régie directe			
	Emballages recyclables	Régie directe			
	Encombrants sur les cinq Déchèteries	Régie directe			
	Emballages Verre	Marché de service	Ets Arsonneau	Collecte et chargement des emballages en verre	30 730 € TTC
Transport & Traitement	Exploitation centre de transfert	Régie directe			
	Transport	Marché de service	Ets Arsonneau	Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables	161 430 € TTC
	Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines	Marché de service	SUEZ	Réception, tri et stockage des matériaux	308 130 € TTC
	Traitement des ordures ménagères assimilées	Marché de service	COVED	Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Chanceaux Prés Loches)	716 070 € TTC
	Compostage de déchets verts	Marché de service	SEDE environnement	Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries	42 910 € TTC
	Traitement du bois	Marché de service	Performance Environnement	Valorisation du bois	44 980 € TTC
	Traitement des Déchets Diffus Spécifiques	Marché de service	Chimirec Delvert	Valorisation des D.D.S.	23 950 € TTC
	Traitement du Polystyrène	Marché de service	Poitou Polystyrène	Valorisation du polystyrène	4 093 € TTC

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

SYNTHESE 2022

- Les ordures ménagères résiduelles : 4 409 tonnes collectées en 2022 (les tonnages ont stagné en un an). Selon les caractérisations, ce sont environ 65% des ordures ménagères qui peuvent être évitées à l'enfouissement (des emballages, en compostage...). Le coût du service est de 297.28 € TTC la tonne.
- Les déchets ménagers recyclables : 2 800 tonnes d'emballages, de verre et de papiers collectées en 2022. Selon les caractérisations, 35 % des emballages recyclables ne sont pas valorisés (matières trop petites, présence des imbriqués, déchets indésirables...). Le coût du service est de 6.23 € TTC la tonne.
- Les apports en déchèterie : 9 515 tonnes de déchets collectés en 2022, les apports ont augmenté en un an (principalement les gravats). Le coût du service est de 40.36 € TTC la tonne.

Le Pôle Déchets mène des actions pertinentes et efficaces afin de réduire les déchets et d'améliorer le tri. Cette volonté se traduit par le respect des objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (L.T.E.C.V.) qui sont :

- Réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 : actuellement la CCPL a augmenté de 8 % sa production de déchets ménagers ;
- Réduire de 30% le stockage des déchets non dangereux non inertes en 2020 par rapport à 2010 : actuellement la CCPL a diminué de 25 % ;
- Obtenir un taux de valorisation matière des déchets non dangereux, non inertes de 55% en 2020 : actuellement la CCPL a un taux de valorisation de 54 %.

Ainsi, nous constatons que malgré tous les efforts réalisés ces dernières années, si nous souhaitons être en conformité avec la L.T.E.C.V., nous devons continuer d'agir ensemble, efficacement pour respecter ces objectifs.

Quelques données clés

Production en 2022 de déchets ménagers et assimilés : 487 kg/hab/an

- ↳ 175 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles collectées
- ↳ 111 kg/hab/an de déchets ménagers recyclables (emballages, verre, papier)
- ↳ 201 kg/hab/an de déchets de déchèteries (hors gravats)

Comparaison de la production de déchets à plusieurs échelles

En kg/an/hab.	Ordures Ménagères	Déchets recyclables	Déchèterie	Total des déchets
CCPL	175	111	201	487
Département (données 2021)	196	89	310	595
Région (données 2021)	236	101	361	698
France (données 2021)	248	110	221	579

Accusé de réception en préfecture
142-2023-07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Annexe 1 : Répartition des points de collecte

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
SECTEUR LOUDUN	<u>LOUDUN</u>	7 023	C1	C1	26	1
	dont ROSSAY					
	ARCAY	390	C 0,5	C 0,5	2	
	BASSES	342	C 0,5	C 0,5	2	
	BEUXES	559	C 0,5	C 0,5	2	
	CEAUX-EN-LOUDUN	609	C 0,5	C 0,5	3	
	CHALAI	535	C 0,5	C 0,5	4	
	MAULAY	194	C 0,5	C 0,5	1	
	MESSEME	238	C 0,5	C 0,5	2	
	MOUTERRE-SILLY	692	C 0,5	C 0,5	2	
	LA ROCHE-RIGAULT	569	C 0,5	C 0,5	2	
	SAINT-LAON	135	C 0,5	C 0,5	1	
	SAMMARCOLLES	659	C 0,5	C 0,5	2	
	Total	11 945			49	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
SECTEUR MONCONTOUR	MONCONTOUR	989	C 0,5	C 0,5	8	
	dont MESSAIS		C 0,5	C 0,5		
	Dont		C 0,5	C 0,5		
	OUZILLY-VIGNOLLES		C 0,5	C 0,5		
	dont SAINT-CHARTRES		C 0,5	C 0,5		
	ANGLIERS	642	C 0,5	C 0,5	4	
	AULNAY	101	C 0,5	C 0,5	1	
	LA CHAUSSEE	194	C 0,5	C 0,5	3	
	CRAON	189	C 0,5	C 0,5	2	
	LA GRIMAUDIERE	384	C 0,5	C 0,5	3	1
	dont VERGER-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5		
	dont NOTRE-DAME D'OR		C 0,5	C 0,5		
	MARTAIN	397	C 0,5	C 0,5	2	

Accusé de réception
086 248600447-20230711-CC-2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception : 20/07/2023

	MAZEUIL	233	C 0,5	C 0,5	1	
	SAINT-CLAIR	206	C 0,5	C 0,5	2	1
	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	1 390	C 0,5	C 0,5	2	
	dont FRONTENAY-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5		
	Total	4 725			28	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
SECTEUR MONTS-SUR-GUESNES	MONTS-SUR-GUESNES	778	C 0,5	C 0,5	3	1
	BERTHEGON	298	C 0,5	C 0,5	1	
	DERCE	165	C 0,5	C 0,5	1	
	GUESNES	246	C 0,5	C 0,5	2	
	NUEIL-SOUS-FAYE	245	C 0,5	C 0,5	1	
	POUANT	416	C 0,5	C 0,5	2	
	PRINCAY	222	C 0,5	C 0,5	1	
	SAIRES	146	C 0,5	C 0,5	1	
	VERRUE	407	C 0,5	C 0,5	3	
	Total	2 923			15	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
SECTEUR TROIS MOUTIERS	TROIS-MOUTIERS	1 120	C 0,5	C 0,5	5	1
	BERRIE	260	C 0,5	C 0,5	2	
	BOURNAND	844	C 0,5	C 0,5	2	
	CURCAY-SUR-DIVE	211	C 0,5	C 0,5	2	
	GLENOUZE	117	C 0,5	C 0,5	1	
	MORTON	355	C 0,5	C 0,5	1	
	POUANCAY	239	C 0,5	C 0,5	2	
	RANTON	183	C 0,5	C 0,5	1	
	RASLAY	129	C 0,5	C 0,5	1	
	ROIFFE	746	C 0,5	C 0,5	3	
	SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRILLAIS	375	C 0,5	C 0,5	2	

Accusé de réception en préfecture
086-2490011-2023-07-15_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de dépôt en préfecture : 20/07/2023

	SAIX	291	C 0,5	C 0,5	2	
	TERNAY	186	C 0,5	C 0,5	1	
	VEZIERES	384	C 0,5	C 0,5	3	
	Total	5 440			28	

Accusé de réception en préfecture
 086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
 Date de télétransmission : 20/07/2023
 Date de réception préfecture : 20/07/2023

Annexe 2 : Calendriers de collecte 2022



VOTRE CALENDRIER de collecte 2022

Si tu tries, tu as tout compris !

secteur 1

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
S 1	M 1	M 1	V 1	D 1	M 1 22	V 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1
D 2	M 2 5	M 2 9	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2	V 2	D 2	M 2 44	V 2
L 3	J 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3 31	S 3	L 3	J 3	S 3
M 4	V 4	V 4	L 4	M 4 18	S 4	L 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4
M 5 1	S 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5 40	S 5	L 5
J 6	D 6	D 6	M 6 14	V 6	L 6	M 6 27	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6
V 7	L 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7 36	V 7	L 7	M 7 49
S 8	M 8	M 8	V 8	D 8	M 8 23	V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8
D 9	M 9 6	M 9 10	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9	V 9	D 9	M 9 45	V 9
L 10	J 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10 32	S 10	L 10	J 10	S 10
M 11	V 11	V 11	L 11	M 11 19	S 11	L 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11
M 12 2	S 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12 41	S 12	L 12
J 13	D 13	D 13	M 13 15	V 13	L 13	M 13 28	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
V 14	L 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14 37	V 14	L 14	M 14 50
S 15	M 15	M 15	V 15	D 15	M 15 24	V 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15
D 16	M 16 7	M 16 11	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16	V 16	D 16	M 16 46	V 16
L 17	J 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17 33	S 17	L 17	J 17	S 17
M 18	V 18	V 18	L 18	M 18 20	S 18	L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19 3	S 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19 42	S 19	L 19
J 20	D 20	D 20	M 20 16	V 20	L 20	M 20 29	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
V 21	L 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21 38	V 21	L 21	M 21 51
S 22	M 22	M 22	V 22	D 22	M 22 25	V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
D 23	M 23 8	M 23 12	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23	V 23	D 23	M 23 47	V 23
L 24	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24 34	S 24	L 24	J 24	S 24
M 25	V 25	V 25	L 25	M 25 21	S 25	L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25
M 26 4	S 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26 43	S 26	L 26
J 27	D 27	D 27	M 27 17	V 27	L 27	M 27 30	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27
V 28	L 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28 39	V 28	L 28	M 28 52
S 29	M 29	M 29	V 29	D 29	M 29 26	V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29
D 30	M 30 13	S 30	L 30	J 30	M 30	S 30	M 30	V 30	D 30	M 30 48	V 30
L 31	J 31	M 31	M 31	M 31	D 31	M 31 35	L 31	L 31	L 31	S 31	S 31

Le Verre SE RECYCLE À L'INFINI !



JOURS DE COLLECTE

COLLECTE DU MATIN
COLLECTE DE L'APRÈS-MIDI

LUNDI
Angliers, Aulnay, Martainé

MARDI
Guesnes, la Chaussée, Monts-sur-Guesnes, Hameaux : Les Chauleries, Renoué

MERCREDI
Morton, Raslay, Roiffé, Saix

JEUDI
Berthegon, Saires, Verruc, Frontenay-sur-Dive, Saint-Jean-de-Sauves

VENDREDI
Berrie, Pouançay, Saint-Léger-de-Montrillais, Teray

Jour de collecte des emballages recyclables

Jour de collecte des ordures ménagères

Jours fériés = report de collecte, suivez la Rêche

LES Emballages EN VRAC DANS LE BAC JAUNE !

Tous les emballages métalliques et en carton

Toutes les bouteilles et flacons en plastique

Toutes les barquettes

Tous les pots et boîtes

Tous les sacs, sachets et films

Pôle Déchets : 2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86200 LOUDUN Cedex
Tél 05 49 22 54 02 - pole-dechets@pays-loudunais.fr

PAYS-LOUDUNAIS.FR

CITEO



VOTRE CALENDRIER de collecte 2022

Si tu tries, tu as tout compris !

secteur 2

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
S 1	M 1	M 1	V 1	D 1	M 1 22	V 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1
D 2	M 2 5	M 2 9	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2	V 2	D 2	M 2 44	V 2
L 3	J 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3 31	S 3	L 3	J 3	S 3
M 4	V 4	V 4	L 4	M 4 18	S 4	L 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4
M 5 1	S 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5 40	S 5	L 5
J 6	D 6	D 6	M 6 14	V 6	L 6	M 6 27	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6
V 7	L 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7 36	V 7	L 7	M 7 49
S 8	M 8	M 8	V 8	D 8	M 8 23	V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8
D 9	M 9 6	M 9 10	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9	V 9	D 9	M 9 45	V 9
L 10	J 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10 32	S 10	L 10	J 10	S 10
M 11	V 11	V 11	L 11	M 11 19	S 11	L 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11
M 12 2	S 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12 41	S 12	L 12
J 13	D 13	D 13	M 13 15	V 13	L 13	M 13 28	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
V 14	L 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14 37	V 14	L 14	M 14 50
S 15	M 15	M 15	V 15	D 15	M 15 24	V 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15
D 16	M 16 7	M 16 11	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16	V 16	D 16	M 16 46	V 16
L 17	J 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17 33	S 17	L 17	J 17	S 17
M 18	V 18	V 18	L 18	M 18 20	S 18	L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19 3	S 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19 42	S 19	L 19
J 20	D 20	D 20	M 20 16	V 20	L 20	M 20 29	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
V 21	L 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21 38	V 21	L 21	M 21 51
S 22	M 22	M 22	V 22	D 22	M 22 25	V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
D 23	M 23 8	M 23 12	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23	V 23	D 23	M 23 47	V 23
L 24	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24 34	S 24	L 24	J 24	S 24
M 25	V 25	V 25	L 25	M 25 21	S 25	L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25
M 26 4	S 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26 43	S 26	L 26
J 27	D 27	D 27	M 27 17	V 27	L 27	M 27 30	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27
V 28	L 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28 39	V 28	L 28	M 28 52
S 29	M 29	M 29	V 29	D 29	M 29 26	V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29
D 30	M 30 13	S 30	L 30	J 30	M 30	S 30	M 30	V 30	D 30	M 30 48	V 30
L 31	J 31	M 31	M 31	M 31	D 31	M 31 35	L 31	L 31	L 31	S 31	S 31

TOUS LES Papiers SE RECYCLENT !



JOURS DE COLLECTE

COLLECTE DU MATIN
COLLECTE DE L'APRÈS-MIDI

LUNDI
Cœur-en-Loudun, Pouant, Beuxes, Basses, Sammarcolles

MARDI
Dercé, Mauval, Nœux-sous-Faye, Princay, Curçay-sur-Dive, Glénouze, Messénil, Ranton, Saint-Laon, Hameaux : Crué, Estrepieds, Mépiéds, La Gokarderie et le Carroir

MERCREDI
Arçay, Mouster-Silly, Hameau : Lassy, Bournaud, Véziers

JEUDI
Messais, Moncourt, Duzilly-Vignolles, Saint-Clair, Saint-Chartres, Les Trois-Moutiers

VENDREDI
Craon, La Grimaudière, Notre-Dame-d'Or, Mazuil, Le Verger-sur-Dive, Hameau : Villiers Chalais, La Roche-Rigault

Jour de collecte des emballages recyclables

Jour de collecte des ordures ménagères

Jours fériés = report de collecte, suivez la Rêche

LES Emballages EN VRAC DANS LE BAC JAUNE !

Tous les emballages métalliques et en carton

Toutes les bouteilles et flacons en plastique

Toutes les barquettes

Tous les pots et boîtes

Tous les sacs, sachets et films

Pôle Déchets : 2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86200 LOUDUN Cedex
Tél 05 49 22 54 02 - pole-dechets@pays-loudunais.fr

PAYS-LOUDUNAIS.FR

CITEO

Annexe 3 : Plan d'actions du P.L.P.D.M.A.

N° de la fiche action	Nom de l'action	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.1.	Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus du Pays Loudunais sur la prévention des déchets						
1.2.	Défi familles z'HEROS						
1.3.	Mise en œuvre d'une Redevance Spéciale applicable aux collectivités territoriales du Pays Loudunais						
1.4.	Projet « Mon cimetière exemplaire »						
1.5.	Développer le concept de boîtes à don dans le Loudunais						
1.6.	Réduire la consommation de papier au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais						
2.1.	Mettre à disposition l'espace réemploi de la déchèterie de Loudun						
2.2.	Accompagner les initiatives de Cafés réparation (« Repair Cafés ») avec les associations du territoire						
3.1.	Promouvoir la consommation responsable						
3.2.	Développer l'action « mon commerçant m'emballa durablement »						
3.3.	Sensibiliser au zéro déchet dans le secteur Petite Enfance						
3.4.	Proposer un accompagnement sur la réduction des biodéchets dans les cantines scolaires et collectives						
4.1.	Distribuer gratuitement du broyat et du compost en déchèterie						
4.2.	Installer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers concernés						
4.3.	Sensibiliser et communiquer auprès des usagers sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin						
4.4.	Proposer des "cours" sur le compostage						
5.1.	Promouvoir le réemploi, le don, la réutilisation et la réparation lors d'une S.E.R.D.						
5.2.	Développer les éco-manifestations sur le territoire loudunais						
5.3.	Créer un guide des déchets adapté au secteur privé, à destination des entreprises du territoire						
5.4.	Réaliser des tutoriels de communication simples sur l'ensemble des thématiques "déchets"						
6.1.	Réaliser un diagnostic des « déchets » (flux) produits par les acteurs privés et publics du territoire						
6.2.	Créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais						
6.3.	Etudier la mise en place d'une libre récupération des usagers, du bois brut en déchèterie						
6.4.	Sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques sur le thème de la prévention						

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC_2023_07_151-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023